

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2006
A FRESNEAUX MONTCHEVREUIL
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Monsieur le Président remercie Christian GOUSPY, Maire de Fresneaux-Montchevreuil et tout son Conseil Municipal pour leur accueil et salue les maires des 4 communes (Beaumont les Nonains, La Neuville Garnier, Valdampierre et Villotran) qui vont rejoindre la Communauté de Communes des Sablons au 1^{er} janvier 2007. Il précise que Monsieur Philippe LOGEAY, Maire de Villotran est excusé.

Monsieur le Président précise que suite au travail des commissions qui se sont réunies durant les mois de septembre et octobre, les grandes orientations budgétaires pour l'exercice 2007 peuvent être résumées de la façon suivante :

Les dépenses de fonctionnement devaient subir globalement une légère croissance en raison notamment de l'augmentation prévisible de certaines prestations (service de collecte et de traitement des ordures ménagères par exemple) et de certaines contributions (pour le SDIS notamment).

Les recettes de fonctionnement devraient quant à elles connaître une évolution modérée qui permettra de maintenir la capacité d'autofinancement de la CCS à un niveau très correct. S'agissant de la taxe professionnelle, seules deux entreprises (Norfond et Faurecia) représentent plus de 40 % des bases brutes. Il est donc essentiel de demeurer vigilant quant à l'utilisation des ressources fiscales.

La section d'investissement verra l'inscription des crédits de paiement des autorisations de programme déjà votées et comprendra le vote d'une nouvelle autorisation de programme intitulée « Patrimoine 2007 » d'un montant de 1 035 000 €uros TTC incluant les travaux sur les églises d'Amblainville, du Déluge et de Saint Crépin Ibouvillers.

Les recettes d'investissement comprendront le FCTVA dont le montant attendu sera d'environ 1 000 000 €uros et les subventions éventuelles du Conseil Général.

Pour équilibrer ce budget, il sera nécessaire d'emprunter environ 4,5 millions d'€uros si la CCS n'obtient aucune subvention. Cet emprunt porterait à un peu plus de 4 ans la capacité de désendettement.

A la question de Monsieur MOREL relative à la conclusion d'un contrat territorial de développement avec le Conseil Général de l'Oise, Monsieur le Président précise que la CCS souhaite s'engager dans cette démarche depuis plus d'un an et n'a à ce jour toujours pas reçu la moindre réponse du Conseil Général.

A ce sujet, Monsieur TANKERE souligne que la publication du Conseil Général de l'Oise laissait entendre que la CCS se désintéressait de ce dispositif.

Concernant le service de collecte et de traitement des ordures ménagères, Monsieur MOREL demande si la CCS a prévu de s'occuper des déchets électriques ou électroniques. Madame LEGRAND signale que ce type de déchets est déjà collecté à la déchetterie et dans le cadre du ramassage des encombrants.

Monsieur le Président présente ensuite les orientations pour chaque budget annexe.

S'agissant du budget annexe « transports », Monsieur le Président explique qu'il est proposé de porter à 0,40 % en 2007 le taux du versement transport. Ce taux était de 0,27 % en 2006.

Les budgets annexes « Portage de repas », « Musée » et « location de parking » seront quasiment identiques à ceux de l'exercice 2006.

Concernant le budget de la piscine Aquoise, la société Vert Marine a proposé de prévoir une augmentation des charges de 4 % et une augmentation des recettes de 2,97 %. Cette évolution des recettes sera la conséquence de la révision des tarifs conformément au contrat de délégation de service public.

Monsieur MOREL demande si il est possible d'envisager d'installer un système de chauffage solaire qui permettrait de réaliser des économies sur les charges de fonctionnement et qui pourrait être subventionné par l'ADEME.

Madame LEGRAND précise que deux études sont programmées : d'une part la réalisation d'un centre de fitness et d'autre part la mise en place d'un système d'énergie solaire.

Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE regrette que la hausse des tarifs s'applique également aux entrées des enfants scolarisés.

Monsieur VAN HOUTTE rappelle que la CCS s'était engagée sur la base d'un déficit de 10 €uros par habitant soit environ 300 000 €uros. Pour maintenir ce déficit limité pour une piscine, il est obligatoire de faire évoluer ses tarifs.

Au sujet du budget « assainissement », Monsieur le Président précise qu'il ne concernera que le SPANC et sera donc relativement limité.

Pour le budget de la zone d'activités « Les Vallées », compte tenu du projet d'extension, il sera nécessaire de prévoir 405 000 €uros pour l'acquisition de terrains et 734 000 €uros pour les travaux.

Monsieur le Président précise finalement qu'un nouveau budget annexe sera créé et concernera la zone d'activités d'Ivry le Temple. Des travaux d'éclairage y seront réalisés.